

La commune de Bouquetot est également concernée par un site classé depuis le 5 janvier 1925, comprenant le cimetière avec le calvaire, le vieille aubépine et les ifs.

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS

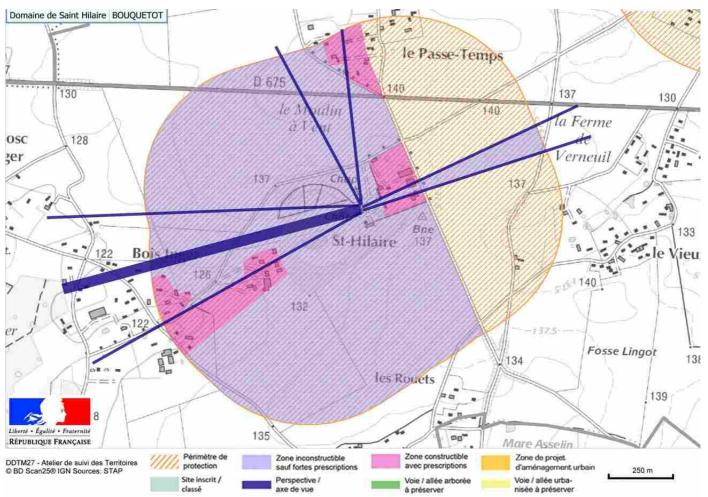
Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie) Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 2 mai 2016 – France POULAIN

Bouquetot > Château Saint Hilaire

Le château de Saint-Hilaire a été inscrit en tant que monument historique le 12 juin 2006. La protection comprend également la chapelle, le pressoir, les communs et le parc avec son enceinte, ses grilles et ses avenues plantées.

Le château et sa chapelle ont été construits dans les années 1640 par Pierre Le Vicomte, seigneur de Villy et de Saint-Hilaire, et par sa femme Marie de Roger. Réalisée à la fin du règne de Louis XIII, la demeure s'apparente au classicisme architectural. Les façades sont rythmées par des chaînes et des encadrements de baies en pierre de taille avec un remplissage de briques polychromes formant des motifs en croisillons. De superbes lucarnes monumentales à fronton triangulaire se distinguent au niveau des combles. En 1741, Armand Le Vicomte obtient la réunion des fiefs de Fréville et Ruffaut qui prennent le nom de Saint-Hilaire. A la fin du XIX^e siècle, le parc est remanié et les intérieurs sont modernisés. Il subsiste des traces des intérieurs originels dont une magnifique cheminée en pierre, ornée du portrait de Louis XIII et des armoiries des Le Viconte. Détachée du château, la chapelle a conservé une verrière en grisaille du XVII^e siècle. Parmi les dépendances, un pressoir à pans de bois avec couverture en chaume a été préservé. Par alliances successives depuis le XVIII^e siècle, le domaine est resté une propriété familiale jusqu'à nos jours.

Le parc arboré forme un écrin de verdure autour du château. Une perspective lointaine se dégage vers l'Ouest, donnant des vues sur les champs, le hameau voisin de Bois Inger et le parc du château de Bosc-Roger. Cet environnement rural valorise le monument et doit être préservé.



Périmètre de 500m avec ZSFP: Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade est du château (vue proche)

Le château et la chapelle depuis la grille

Une vue lointaine du château de l'Ouest







La façade ouest (vue proche)

La chapelle du château

L'ancien pressoir

Pour la zone périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à en rose foncé dans le deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

> Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront a minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Une route plantée autour du château

Le paysage de champs et de bois

Une maison à pans de bois



Une maison avec essentage en ardoises

Le village de Bouquetot (vue lointaine)

L'église de Bouquetot